GRIMAUD SAINTE-MAXIME LA GARDE FREINET

Sivom du golfe

Le tri c'est simple et écologique

ENCOMBRANTS
Mode d'emploi

Service réservé aux particuliers

NOUVEAU

ALLÔ ENCOMBRANTS

N° Vert 0 800 732 122

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Ville de Grimaud

GROUPE NICOLLIN

PIZZORNO ENVIRONNEMENT

VILLE DE SAINTE-MAXIME

La collecte en **porte à porte** est **gratuite** à condition de **s'inscrire** au préalable **par téléphone**.

Comment s'inscrire ?

À partir du 01/01/2012
ayez le nouveau réflexe en appelant

ALLÔ ENCOMBRANTS

N° Vert 0 800 732 122

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
DU LUNDI AU SAMEDI DE 8 H 30 À 17 H 30

Précisez le volume (approximatif) et la nature du matériel à collecter.
Votre inscription est prise en compte, vos encombrants seront enlevés devant votre habitation, lors du prochain jour de collecte.

Quand sortir les encombrants ?

Les encombrants doivent être impérativement sortis sur le domaine public la veille au soir du jour de collecte.
Ils restent sous la responsabilité du déposant jusqu'à leur enlèvement par l'opérateur chargé de la collecte. Aucun encombrant ne devra être sorti sans inscription préalable, sous peine d'amende.
Article n°R.632-1 du Code Pénal

À GRIMAUD
La collecte a lieu les 2es et 4es mercredis de chaque mois

À SAINTE-MAXIME
La collecte a lieu les 1ers et 3es jeudis de chaque mois

Si le jour de collecte coïncide avec un jour férié, la collecte sera reportée au lendemain.

Déchets acceptés

La quantité globale présentée ne doit pas excéder 1 m³ par enlèvement et par logement.

Les objets présentés doivent être triés par catégorie :
- Déchets d'équipement électriques ou électroniques* (DEEE) : tous types d'appareils alimentés sur secteurs, piles ou batteries
- Ferraille
- Bois
- Gros cartons d'emballages
- Matelas, sommiers, meubles.

Placés sur le domaine public ces encombrants ne doivent constituer aucun danger pour les piétons, les collecteurs et la circulation automobile (pointe apparente, parties tranchantes...).

**(DEEE), REPRISE "UN POUR UN", la solution idéale ! Vous achetez un appareil neuf, votre vendeur à l'obligation de reprendre l'ancien.*

Déchets non acceptés*

- Les déchets faisant l'objet d'une collecte sélective pouvant être déposés dans des conteneurs spécialisés
- Les déchets de faible importance pouvant être normalement collectés dans les bacs à ordures ménagères
- Les déchets issus d'une activité permanente ou d'une activité industrielle ou commerciale
- Les matières chimiques, dangereuses, inflammables ou explosives
- Les déchets mal conditionnés susceptibles de souiller la voie publique, les personnes et les matériels de collecte
- Les contenants trop fragiles pour être manipulés sans risque de rupture
- Les vitres, miroirs et pare-brise
- Les épaves de voiture ou deux roues, les bonbonnes de gaz et cuves à fuel
- Les inertes (gravats), les pneumatiques, les végétaux...

**Pensez à la déchetterie municipale*

Pour plus d'information 04 94 96 06 68
ou sivomdugolfe@wanadoo.fr

Conception et réalisation graphique • Studio MCB • 04 94 14 16 85 • Impression : Imprimerie Champagnac
Crédits photographiques : © ADEME - © Eco-Emballages/Pierre Desgrieux